



## Abus bancaire, quels sont nos droits

Par **laura**, le **11/08/2009** à **22:07**

Bonjour,rrnrnJ'ai constaté que la banque de ma fille laissait volontairement filer son compte jusqu'à plus 2000 € de découvert alors qu'elle avait un découvert autorisé de 300 € et qu'elle était sans aucune ressource. D'autre part, malgré qu'elle avait des crédits à la consommation et dans cette banque qu'elle ne pouvait pas honorer on lui octroyer encore un crédit supplémentaire afin de couvrir son compte, la mettant volontairement dans une situation catastrophique. Lorsqu'elle demandait un rendez-ous au directeur de cette agence on lui répondait "Vos parents n'ont qu'à payer", n'osant pas se confier, elle contractait d'autres crédits la conduisant tout droit au surendettement. Lorsque je demande à ce directeur des explications sur le compte de ma fille, je n'obtiens aucune réponse, il m'ignore malgré un envoi en LR et AR. Il me semble, qu'en aucun cas une banque peut aggraver une situation déjà existante, quels sont nos droits et quels sont les droits de ma fille afin de poursuivre cette banque.rnrnCordialementrrnrnJe tiens également à vous faire savoir, que lorsque j'ai souhaité fermer mes comptes livrets, ce directeur que je connaissais pas à porter des propos diffamatoires à l'encontre de ma fille, en lui disant que son surendettement avait été organisé, ce qui est grave, d'autant plus qu'elle a déposé un dossier BFD après 15 mois, sans aucune ressources, lorsque j'ai contacté le service clientèle, ce directeur a tout contesté, de plus lors de ce rendez-vous il devait clôturer tous nos livrets, ce qu'il n'a d'ailleurs pas été fait, je me suis levé et j'ai quitté la banque.